

**Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Roger Michel, Endri Gega, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Mmes Annina Pfund, Andrienne Soutter, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, renvoyée en commission le 18 mai 2010, intitulée: «Boris est sous Prozac, il déprime et envisage de passer aux drogues dures...»**

**Rapport de Mme Charlotte Meierhofer.**

La commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public s'est réunie à six reprises, sous l'autorité de Mme Patricia Richard puis de Mme Sarah Klopmann, pour examiner cet objet. Elle a auditionné les motionnaires, M. Pierre Maudet, conseiller administratif, entouré de quelques collaborateurs, M. Michel Meyer, directeur du Service cantonal de géologie, sols et déchets, accompagné de M. Jacques Du Pasquier, ainsi que de Mme Valérie Mausner-Leger, consultante spécialisée en gestion de déchets chez Getag Romandie SA, accompagnée de M. Jean-Michel Pinguet, directeur de la société Getag Romandie SA.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- les objectifs reluisants énoncés en 2008;
- la croissance des moyens alloués pour la propreté des rues;
- les résultats au mieux imperceptibles;
- la pollution visuelle que représente l'exhibition de Boris;
- la santé mentale de Boris et la défense des animaux,

le Conseil municipal demande:

- un bilan complet et critique de l'action du Conseil administratif en matière de salubrité publique;
- la libération de Boris et sa réintégration dans son biotope naturel.

## **Séance du 1<sup>er</sup> juin 2010**

*Audition de M. Grégoire Carasso, motionnaire, ainsi que de M. Pierre Maudet, conseiller administratif, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de Mme Simone Irminger, directrice adjointe du département, et de M. Pierre Liaudat, chef du service Voirie – Ville propre*

M. Carasso explique que, un soir, il a trouvé dans son courrier le calendrier de la Voirie. Le regard de la mascotte Boris, qui lui était apparue plus déprimée que de coutume, semblait appeler le Conseil municipal à se préoccuper davantage de son sort, à savoir la question de la salubrité. M. Carasso estime que la salubrité, qu'il entend dans son sens le plus large, devrait comprendre le volet relatif au recyclage. En effet, la question de la valorisation des déchets se pose dès lors que l'on récupère et que l'on trie. La salubrité constituant l'une des priorités du Conseil administratif, il souhaiterait, par voie de conséquence, en savoir un peu plus sur les objectifs précis de notre exécutif dans ce domaine, sur les indicateurs permettant d'en mesurer l'avancement et sur la perception publique dont a pu bénéficier Boris.

M. Carasso reprend à son compte une préoccupation déjà exprimée dans le passé par l'ancien conseiller municipal M. Roberto Brogginini et il souhaiterait savoir comment les ressources ont été allouées à la salubrité publique depuis que ce domaine est présenté comme une priorité municipale. Il aimerait plus précisément connaître la part d'investissement qui revient à chacun des axes qui sont pris en charge par le département de l'environnement urbain et de la sécurité et il s'intéresse, en particulier, aux parts respectives attribuées au nettoyage des routes et au nettoyage des trottoirs. A ce sujet, il relève que les trottoirs sont davantage sollicités par les usagers dans un contexte qui voit une augmentation de la mobilité douce et il se demande si la part dévolue aux trottoirs connaît également un ajustement. Enfin, M. Carasso rappelle que Boris, responsable de la communication, est doté d'un budget approchant les 900 000 francs et il aimerait, par conséquent, disposer du bilan de cet investissement. Il rappelle que son interrogation sur l'allocation des ressources a fait l'objet, en avril 2010, d'une question écrite qui reste pendante au Conseil municipal et il attend avec impatience de pouvoir prendre connaissance de la réponse du Conseil administratif.

M. Maudet lui indique que cette réponse figurera dans l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal et qu'elle comprendra des compléments sur les investissements. Il rappelle également que la commission a aussi reçu des statistiques qui donnent le coût et la valorisation des différentes tâches et que ces données remontent jusqu'à 2006, ce qui permet de procéder à des comparaisons fiables.

S'agissant de la définition de la notion de salubrité, le magistrat l'entend comme un tout et il souligne que sa politique comprend, à cet égard, trois objectifs, à savoir: la limitation des déchets à la source, la réduction de leur impact sur l'environnement immédiat et l'incitation au tri. La salubrité ne comprenait pas, au début, le volet du recyclage, mais elle ciblait des problèmes de propreté, de débarras sauvages, les tags et l'affichage sauvage. Pour réaliser ces objectifs, un montant de près d'un million a été inscrit au budget 2009, dont une bonne partie a servi, via Boris, à une campagne de communication.

M. Liaudat relève que Boris a constitué un symbole, tant pour le personnel de la Ville de Genève, et en particulier celui de la Voirie qui s'est senti valorisé, que pour la population genevoise qui l'a perçu comme sympathique. Un sondage a d'ailleurs été réalisé qui confirme l'exactitude de cette appréciation. M. Liaudat poursuit en indiquant que 700 panneaux d'information ont été placés dans un certain nombre de points sensibles. Il reconnaît que le message n'a pas toujours été compris et que des personnes ont pu, parfois, penser qu'il s'agissait de l'indication d'un lieu où l'on pouvait déposer des déchets encombrants. M. Liaudat, parlant du recyclage, admet que le score de 34% de déchets recyclés pourrait être amélioré et vise, à moyen terme, un taux de 40% et de 50% à plus longue échéance.

M. Carasso prend bonne note de ces renseignements et il remercie le service d'avoir transmis à la commission un document intitulé: «Evaluation de la campagne de propreté 2009 en Ville de Genève». Il déplore toutefois, considérant que cette tâche aurait pu être confiée à des experts indépendants, que ce travail ait été entrepris par ceux-là mêmes qui étaient chargés de réaliser cet objectif. Il souligne l'antinomie qui consiste à diminuer les déchets à la source et, en même temps, à augmenter leur quantité recyclable. Nonobstant, il reconnaît que Boris a un côté sympathique, mais il aimerait être persuadé des bons résultats de la mise en place de ce concept.

M. Maudet indique que le travail relatif à la campagne de propreté a été réalisé par une stagiaire qui, provenant de l'extérieur, a pu prendre un peu de distance avec son sujet. Ce document, qui présente quelques lacunes, a néanmoins permis de faire le point de la situation. Le magistrat relève, à cet égard, que la situation de Genève est particulière, si on la compare à celle d'autres villes suisses, car elle ne pratique pas la taxe au poids du sac. Il poursuit en indiquant que la propreté des parcs est attribuée aux jardiniers du Service des espaces verts alors que, dans d'autres villes, c'est le service du nettoyage qui s'en occupe. Il souligne que l'on reconnaît sur tous les bancs que la propreté en ville de Genève s'est améliorée. Il énonce que son intention est d'instaurer un système d'incitation sur la durée, fondé aussi bien sur la communication et la sensibilisation que sur la répression. Il reconnaît bien volontiers que ce n'est pas parce que l'on ramasse plus que l'on recycle davantage, mais il indique néanmoins qu'il a l'ambition d'améliorer sensiblement le taux de tri dans les entreprises. C'est la raison pour laquelle il entend présenter un plan à l'occasion du projet de budget 2011. Une enquête, aux Acacias, dans le quartier des banques et dans les Rues-Basses, a démontré que les poubelles de 35 litres contenaient jusqu'à 90% de papier. Sachant que ce matériau pourrait être valorisé à 80 francs la tonne, il lui apparaît scandaleux de l'incinérer aux frais de la collectivité publique. Il entend donc pratiquer un système de pollueur-payeur en incitant les sociétés à faire récupérer leurs déchets par des entreprises privées. Des négociations, qui n'ont pas encore abouti, sont actuellement en cours avec les acteurs concernés. Nonobstant, le magistrat reconnaît que cela s'oppose aux réticences du Conseil municipal en matière d'externalisation.

Un commissaire relève que les jardiniers du Service des espaces verts se montrent mécontents de devoir faire un travail de nettoyage dans les parcs, au détriment de leur formation et de leur activité professionnelle. Il se montre, d'autre part, inquiet vis-à-vis de la proposition de récupération par des entreprises qui pourraient préférer détruire les déchets plutôt que de devoir les recycler.

Le magistrat, au sujet des parcs, estime que l'opération est complexe et qu'elle induit un transfert des compétences du personnel et des budgets des départements, mais il estime qu'il est temps de réorganiser l'administration municipale. Concernant la deuxième question, il comprend l'inquiétude du commissaire, mais il considère que le problème essentiel réside dans une libéralisation induisant de la concurrence entre les entreprises de récupération, sans donner de garantie en matière de tri. Ce sont les raisons pour lesquelles il doit, avant d'inscrire ce projet dans le prochain budget, en discuter avec ses collègues du Conseil administratif.

Une commissaire, qui se réfère au document «Un esprit neuf pour une ville propre, rapport sur la campagne propreté 2009», demande de quelle manière le Conseil administratif a rempli son objectif de valoriser les métiers de la Voirie.

M. Maudet relève, à cet égard, que des photos de presse des nettoyeurs ont été publiées, et que des calendriers ont été distribués.

Mme Irminger indique que des reportages ont été publiés dans les journaux et que la Ville a été partagée en secteurs territoriaux communs, permettant ainsi à la Voirie et à la police municipale d'avoir des objectifs transversaux.

Une commissaire demande au magistrat de passer à la vitesse supérieure en instituant une taxe poubelle pour atteindre, à Genève, des taux de tri comparables aux autres villes suisses. Elle demande également, après avoir promu la suppression des cornets en plastique dans les grands magasins, si d'autres campagnes s'annoncent sur le thème des déchets à la source.

M. Maudet estime qu'il n'y a pas de raison d'instaurer une taxe poubelle dans la seule Ville de Genève, et il relève que l'opposant le plus acharné à ladite taxe aura été M. Robert Cramer. S'agissant des déchets à la source, le magistrat souhaiterait que la société IKEA s'engage dans un éco-contrat en proposant aux acquéreurs d'un meuble neuf à rendre l'ancien. Il s'inquiète toutefois des réactions des récupérateurs et il pense en particulier à Emmaüs ou à Caritas.

Un commissaire souhaite pouvoir disposer du classement des villes en matière de recyclage des déchets.

M. Maudet en prend acte.

## **Séance du 9 novembre 2010**

*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif (suite)*

M. Maudet reprend la question relative au document comparatif en matière de recyclage. Il explique qu'un tel document est difficile à établir, car les charges diffèrent d'une ville à l'autre. Le magistrat indique ensuite que des ratios sont en cours d'élaboration et que des informations y relatives devraient prochainement parvenir à la commission. Il évoque ensuite les indicateurs et il relève que son département a engagé un contrôleur interne qui permettra d'objectiver les tâches et les résultats. Il fait part également de la campagne qui a été menée sur les déchets du type mégots de cigarette et remet à la commission un rapport à ce sujet.

M. Carasso prend la parole et remarque que, lors de la précédente audition, il avait été convenu d'établir des indicateurs plus objectifs et plus scientifiques qu'une simple couverture médiatique qui reflète une action en cours sans vision des résultats obtenus. Il estime, d'autre part, que le rapport relatif à la campagne 2000, établi par une stagiaire, n'avait pas tout le sérieux professionnel requis. Il évoque notamment les déchetteries mobiles de la ville de Lausanne et il pense que le département devrait s'inspirer d'un tel exemple.

M. Maudet lui rétorque que l'expérience lausannoise est à prendre avec des pincettes et que son collègue en charge du nettoyage estime qu'il faut trois ou quatre ans avant que la population prenne de bonnes habitudes. Il relève que la stratégie qu'il mène est différente et que l'avenir dira laquelle est la meilleure. Il poursuit en indiquant que le seul indicateur probant est celui qui est mesuré par des amendes. Il ajoute qu'une enquête a été menée par des personnes externes en ce qui concerne les terrasses et qu'il a pu constater que l'indice de satisfaction des professionnels de la branche était élevé. Il envisage de poursuivre dans cette direction en proposant des tests par téléphone. Il reconnaît, par ailleurs, bien volontiers qu'il ne ferait plus appel, aujourd'hui, à une stagiaire pour établir un rapport annuel d'activité. Répondant à la question d'un commissaire, le magistrat précise que l'enquête relative à la gestion des terrasses a été réalisée par la société Datadoxa.

Un commissaire lui demande pourquoi, en ce moment, la Voirie ne passe pas plus tôt le matin afin de ramasser les poubelles.

Le magistrat lui explique que la barge de la Jonction étant inutilisable actuellement, les camions de la Voirie doivent continuellement faire des allers et des retours de la ville aux Cheneviers, ce qui perturbe l'horaire des levées.

Un commissaire aimerait connaître l'impact financier de cet avatar.

M. Maudet en informera la commission.

Une élue aimerait savoir si des actions relatives aux débarras sauvages vont se multiplier.

Le magistrat relève que le système de levée, de porte à porte, coûte bon an mal an près de 3 millions de francs. Il précise que ce sont quelque 4200 tonnes de déchets qui sont enlevés des trottoirs chaque année. Il relève que ces déchets sont de plus en plus importants, mais il invite la population à jouer le jeu en utilisant le téléphone vert. Il ne doute pas, cependant, que de meilleurs résultats seraient obtenus si l'on appliquait rigoureusement la règle du pollueur-payeur. Il indique également l'existence d'un service de triporteurs qui a pour but d'aider les personnes âgées qui souhaitent se débarrasser d'un meuble ou d'un déchet encombrant.

A une commissaire évoquant la collaboration intercommunale, M. Maudet répond que des réunions sur ces thématiques ont régulièrement lieu et que les différentes expériences menées par les communes sont mises en commun. Il souligne qu'il existe trois espaces de récupération des déchets encombrants en ville et que la

municipalité paie 261 francs la tonne, prix qui doit être mis en regard des 21 francs que paie l'Etat.

Une conseillère, commerçante, remarque que l'on est toujours bien reçu en utilisant le téléphone vert de la Voirie et elle remarque que, lorsqu'elle déplace un déchet encombrant avec sa camionnette, elle est taxée comme professionnelle. Elle souligne, d'autre part, qu'Emmaüs ne s'intéresse pas aux meubles qui n'ont pas de valeur.

Le magistrat relève qu'il a demandé à l'Etat de faire preuve de tolérance vis-à-vis des petites entreprises de moins de cinq employés, mais que celui-ci n'a pas voulu entrer en matière.

M. Maudet aborde ensuite la problématique de la récupération des déchets par les entreprises.

Il rappelle que le tri permet de valoriser ces déchets et que, à titre d'exemple, 12 000 tonnes de papier ont pu ainsi être récupérées. Il indique que la taxe qui se montait à 261 francs va passer à 300 francs au premier janvier. Il relève qu'avec l'arrêt de la récupération des déchets napolitains, les Cheneviers ne fonctionnent pas à plein régime et que cela explique cela. Il ajoute que le tri des déchets produit également ses effets qui se surajoutent à la problématique d'une usine aux structures obsolètes et vieillissantes. Le magistrat renchérit en stipulant que des bases légales concernant le principe pollueur-payeur existent et il relève que le plan cantonal de gestion des déchets permet d'impliquer les entreprises dans la récupération. Il précise que, actuellement, une tolérance leur est accordée jusqu'à deux sacs de 110 litres, mais que cette dernière a malheureusement entraîné des abus. Poursuivant son exposé, M. Maudet explique que des tests relatifs à la récupération de papier ont été menés dans les Rues-Basses, le mardi soir, qui montrent que la revente du papier couvrait les frais de l'opération. L'appel d'offres démontre malheureusement qu'un problème réside en ce qui concerne le partenariat avec le privé, dans un manque d'entreprises spécialisées dans la récupération. Une seule offre, à cet égard, a été présentée à la Ville de Genève pour un montant de 4,2 millions. M. Maudet conclut en indiquant à la commission qu'il a mis au concours six postes de contrôleurs en vue de vérifier le contenu des sacs-poubelles des entreprises.

M. Carasso, intéressé par ces propos, déclare que la question du recyclage doit, pour lui, être formellement intégrée à la problématique de Boris. Il propose dans cet esprit d'auditionner Mme Mausner-Leger chargée de ce problème dans le canton de Vaud.

Mise aux voix, cette proposition est acceptée par l'ensemble de la commission à l'exception d'un refus radical.

Une proposition d'entendre M. Michel Meyer du Service cantonal de géologie, sols et déchets est également acceptée.

## **Séance du 18 janvier 2011**

*Audition de M. Michel Meyer, directeur du Service cantonal de géologie, sols et déchets, et de M. Jacques Du Pasquier, chef de secteur par intérim du même service*

M. Meyer déclare que son service a étudié la motion et rappelle que Boris est né d'un plan de mesures orchestré par le Canton et les communes et, en particulier, la Ville de Genève (plan propreté des communes de 2005) qui définit un plan d'action coordonné et une répartition des compétences.

M. Carasso, motionnaire, rappelle que la motion Boris permet de faire l'étude, au sein de cette commission, de la politique de gestion des déchets et il souhaite entendre M. Meyer exposer le plan de gestion des déchets du canton 2009/12 et dire quelques mots sur le suivant.

M. Meyer souligne que ledit plan cantonal a été rendu public en février 2009 et qu'il s'agit d'un outil de gestion qui est révisé tous les quatre ans, sous l'égide de la commission de gestion globale des déchets. Il indique que le grand axe de ce plan réside dans une augmentation du taux de recyclage et que l'objectif fixé se situe à 50% pour les déchets ménagers (actuellement 44%) et à 70% pour les déchets des entreprises qui comprennent une très grande quantité de papier. Il explique que pour y arriver des mesures sont préconisées, parmi lesquelles: des tests sur les entreprises et une étude relative à la question de la tolérance poubelle qui échoit aux communes. Il ajoute que les entreprises pourraient y trouver leur compte en termes d'image et d'économies. Il rappelle que l'incinération relève d'un monopole à Genève et qu'elle coûte environ 260 francs la tonne. Il pense que les communes pourraient revoir leur tolérance et mettre en place des dispositions qui contribueraient à rendre les entreprises plus responsables en ce qui concerne la récupération. Il renchérit en indiquant que l'un des points du plan porte sur la gestion des déchets de chantier qui représentent une quantité estimée à 2 500 000 tonnes par an qui doit être mise en regard des 200 000 tonnes de déchets ménagers. Il souligne qu'une grande partie des déchets de chantiers est valorisable mais que, malheureusement, elle part pour partie dans les décharges et pour une bonne partie en France voisine, ce qui provoque des tensions entre les deux communautés territoriales. M. Meyer poursuit en expliquant que les prochaines discussions porteront sur la valorisation des déchets verts et la mise en place de centrales traitant de la biomasse. Il rappelle que les infrastructures cantonales sont dotées de trois déchetteries qui sont victimes de leur succès et dont les frais d'exploitation sont en augmentation. Il précise qu'elles sont financées par le Fonds cantonal de gestion des déchets qui est alimenté par une redevance sur l'incinération fixée actuellement à 21 francs la tonne et plafonnée par la loi à 30 francs. Il ajoute que les Cheneviers sont aujourd'hui surdimensionnés, puisque l'usine traite 200 000 tonnes de déchets ménagers pour une capacité qui avait été estimée à 400 000 tonnes. Il conclut en précisant que les communes peuvent discuter des quantités des déchets des entreprises qu'elles lèvent mais que la qualité n'est pas inscrite dans la loi et que le tri, à l'exception des chantiers, n'est pas obligatoire.

Une commissaire évoque la problématique des sacs en plastique recyclés et, l'élargissant à celle du recyclage en général, demande si une journée d'information ne pourrait pas être mise en place à l'intention des naturalisés qui ne sont pas toujours au courant de nos habitudes en la matière.

Concernant les sacs en plastique, M. Meyer souligne qu'il serait intéressant que des dispositions légales, d'ailleurs demandées par plusieurs cantons, soient prises au niveau fédéral, mais il relève qu'un avis de droit a estimé qu'il s'agissait d'une compétence exclusivement cantonale. Des cantons s'y sont essayés, le Jura par exemple, mais ont dû y renoncer, car cela portait atteinte à la libre concurrence. Il reconnaît, par ailleurs, qu'une présentation aux nouveaux arrivants pourrait être intéressante, mais il précise que, les compétences communales en la matière étant fortes, il conviendrait de travailler en synergie.

Une conseillère aimerait connaître l'impact du retrait de l'élimination des déchets napolitains.

M. Meyer souligne que cette décision a conduit à fermer l'un des fours des Cheneviers et que cela pourrait avoir de possibles incidences sur la taxe d'incinération. Cela le conduit à penser qu'il convient de constituer des réserves en vue de reconstruire une nouvelle usine pour l'horizon 2025.

Un conseiller lui demande quel est le rôle des déchetteries privées et le pourcentage que représentent les déchets chimiques.

M. Meyer lui répond qu'il convient là de mettre en balance les intérêts financiers et écologiques. Il ajoute qu'il existe une association des recycleurs genevois et que des contrôles se font régulièrement. Il rappelle également qu'il y a un centre pour les déchets spéciaux, le Centre de traitement des déchets spéciaux, qui ressortit du secteur privé mais qui est soumis à une réglementation. Cela s'explique par le fait que les Services industriels de Genève ont pris la décision de se défaire de cette activité en mettant en place un partenariat public-privé. Il complète cette information en précisant qu'un grand groupe a mis en place des synergies: économies de moyens, sites de traitement, et que l'intégralité du traitement, notamment en matière chimique, ne se fait plus à Genève mais à l'échelon européen.

Une commissaire constate que les objectifs énoncés par le Canton en matière de recyclage ne sont pas atteints et elle aimerait savoir s'il entend changer de stratégie. Elle note que les objectifs genevois restent en retrait par rapport au reste de notre pays.

M. Meyer reconnaît que les objectifs genevois sont ambitieux, mais il considère qu'ils sont réalistes. Il précise que le rattrapage est en cours. Le catalogue, certes assez large, permet d'exercer une pression budgétaire, et cela permet de décider de certaines priorités.

Interpellé sur la taxe au sac, M. Du Pasquier déclare que la politique actuelle, qui ne prévoit pas de taxe poubelle, a permis de passer d'un taux de recyclage de 25 à 44%. Il considère donc qu'il n'y a pas, pour le moment, de raison de changer d'objectif.

M. Meyer énonce que Genève est à six points de la moyenne nationale et que les dispositions genevoises ont été acceptées par la Confédération qui considère qu'elles ont valeur de laboratoire. Il relève que, en Suisse alémanique, on est passé

d'un coup de 15% à 50%, mais qu'il n'y a plus de progression et qu'une police des poubelles a dû être mise en place. La politique genevoise, elle, s'inscrit dans la durée et pourrait permettre de dépasser le seuil atteint au niveau national.

Une conseillère aimerait connaître les dispositions prises en ce qui concerne le plastique.

M. Meyer relève que le problème est très complexe pour la raison qu'il existe sur le marché une très grande quantité de plastiques. Il souligne que la problématique posée par le PET a pu être résolue, mais qu'il n'en va pas de même pour les autres dérivés du pétrole, tout au moins dans notre pays. Il entend apporter là cette précision, car il existe, en France, des centres de tri à haute technologie capables de trier ces différents plastiques. Il conclut en énonçant que rien n'interdit de penser qu'un jour des infrastructures soient réalisées en Suisse ou à Genève.

Répondant à la question d'une commissaire au sujet des fumées et du cancer du sein, M. Meyer remarque qu'une série d'études avaient démontré qu'il n'y avait aucun lien de cause à effet entre les fumées des Cheneviers et le cancer du sein. Il précise que des analyses régulières sont entreprises afin d'assurer un suivi de cette importante question de santé publique.

Un commissaire aimerait avoir un retour en ce qui concerne l'état des procédures au niveau vaudois, suite au recours d'une commune au sujet de la taxe causale.

M. Du Pasquier lui rétorque que l'arrêt du Tribunal fédéral concernant le recours de Romanel-sur-Lausanne n'a pas encore été rendu. Cette question relative à la taxe est complexe, car chaque commune a une pratique différente malgré l'initiative du parlement vaudois qui a demandé l'inscription du principe de causalité et qu'au moins 50% des déchets soient financés par une taxe de quantité. Le canton attend donc la décision du Tribunal fédéral pour avancer dans ce dossier.

Un commissaire, reprenant les assertions de M. Meyer au sujet des plastiques, relève que, en Autriche, les plastiques provenant des marchandises emballées sont mélangés et réutilisés afin de fabriquer, par exemple, des lattes pour les autoroutes. Il estime, d'autre part, que pour freiner l'utilisation de plastique il conviendrait d'utiliser des sacs en papier. Il pose également la question de la récupération de la chaleur produite par la centrale.

M. Meyer est d'accord, mais il souligne que ces mesures ne ressortissent pas des compétences de l'Etat de Genève. Cela pose, par ailleurs, un certain nombre de problèmes juridiques, qui sont pour le moment sans réponse. Il rappelle, d'autre part, que la valorisation de l'incinération est essentielle et énonce que le réseau Cadiom existe depuis une quinzaine d'années et qu'il chauffe les grands bâtiments d'Onex et de Confignon. Il juge que cette valorisation (6% de l'énergie cantonale) est tout à fait intéressante, bien qu'une part des rejets de température se fasse encore dans le Rhône.

Une conseillère demande si une action en vue de limiter le recyclage est entreprise vis-à-vis des producteurs.

M. Meyer explique que les dispositions légales ne permettent pas d'interdire le suremballage et qu'il convient de donner aux entreprises l'envie de le limiter.

M. Du Pasquier précise qu'ils en ont discuté avec de grands distributeurs, mais sans parvenir à élaborer une liste concrète de recommandations simples pour les achats effectués par la clientèle. Le problème majeur réside dans le fait que nombre de produits ne sont élaborés ni à Genève ni en Suisse.

Une commissaire renvoie la balle à la clientèle qui, très souvent, proteste lorsqu'il n'y a pas ici une serviette, un bon emballage ou là un sac en plastique.

Une conseillère rappelle que, en Afrique, on utilisait encore voilà peu des paniers que l'on réutilisait de façon régulière.

M. Meyer opine du chef et juge que le problème réside dans la communication, mais qui, faute de personnel ou de moyens suffisants, ne parvient pas à toucher l'ensemble des usagers.

Une commissaire revient sur la problématique des déchets dangereux.

Les personnes auditionnées lui rétorquent qu'ils sont traités avec des acides avant d'être vitrifiés et placés dans une décharge pour déchets stabilisés. Elles ajoutent qu'il n'existe pas de décharge à cet effet dans le canton et que la plus proche se situe en terre vaudoise. On utilisait autrefois les cendres qui absorbaient des métaux lourds dans la sous-couche routière, procédé qui a été abandonné pour des raisons de protection de l'environnement.

### **Séance du 25 janvier 2011**

*Audition de Mme Valérie Mausner-Leger, consultante spécialisée en gestion de déchets, accompagnée de M. Jean-Michel Pinguet, directeur de la société Getag Romandie SA*

Mme Mausner-Leger déclare que M. Pinguet ainsi qu'elle-même représentent ici la société Getag Romandie SA, dont une partie de l'activité porte sur des conseils aux particuliers ou aux collectivités publiques en matière de déchets. Elle précise que leur activité consiste à optimiser le taux de recyclage de base. Elle indique qu'il convient, en la matière, de tenir compte des particularismes et de la sociologie du terrain et qu'il n'est pas question, ici, de comparer Zurich à Genève. Elle relève que ni Vaud ni Genève ne sont entrés dans une politique de taxe au sac. Le recours interjeté par une commune vaudoise ne porte pas sur l'idée d'une taxe au sac, mais sur le financement de ladite taxe. Elle précise, toutefois, que les articles 24 et 32 de la loi sur la protection de l'environnement vont dans le sens du principe du pollueur-payeur. Elle ajoute, pour répondre à une ou deux questions, que l'on enregistre une augmentation des déchets mondiaux, tout simplement parce que la population augmente. Elle considère que la solution passe par une responsabilisation de la population et que tout un chacun doit bien mesurer les coûts du recyclage. Elle juge qu'il ne manque pas grand-chose à la loi cantonale pour produire tous ses effets et elle estime que le taux de récupération des entreprises qui tourne, aujourd'hui, autour de 75% peut être encore amélioré. Mme Mausner-Leger juge, d'autre part,

que le problème des emballages passe par un travail de gré à gré auprès des distributeurs.

Une commissaire revient sur le tri du papier et constate que l'économie des services en est une grande consommatrice et elle demande comment améliorer la situation.

M. Pinguet rappelle que l'on a toujours privilégié des bacs de 20 litres sur les lieux de travail, mais que les entreprises de nettoyage qui récupèrent le papier ne font pas toujours bien leur travail, ce qui rompt la chaîne. Il note, à titre d'exemple, qu'à l'aéroport de Genève on constate que les déchets ne tardent pas à être mélangés. Il considère, par conséquent, que la solution passe par une meilleure sensibilisation du personnel à la problématique du recyclage.

Mme Mausner-Leger plaide, quant à elle, pour une formation des concierges d'immeubles ou de bâtiments administratifs, car il est désolant que les locataires fassent un travail de tri soigné et qu'ensuite des concierges remettent tout ensemble. Elle ajoute qu'il est important de mettre en place des sacs avec une bonne capacité, de placer des bornes bien lisibles et de ne pas demander aux personnes de faire plus de 150 m pour déposer leurs sacs de matériaux triés.

Un commissaire aimerait connaître le point de vue des auditionnés en ce qui concerne le projet de privatisation de la récupération des déchets des entreprises.

Mme Mausner-Leger considère comme tout à fait pertinent de mutualiser la collecte des déchets d'entreprises, tant sur le plan de l'écologie que sur celui de l'exploitation. Elle ajoute qu'il convient de mettre en place une facturation réaliste fondée sur la réalité du coût, sans quoi l'opération pourrait échouer.

Une commissaire revient sur la problématique de la formation des usagers et en particulier de celle des nouveaux arrivants qui ne connaissent pas nos habitudes de recyclage.

Mme Mausner-Leger lui cite l'exemple de l'aéroport où sa société est en train de former tous les employés ainsi que tous les concessionnaires au tri sélectif des déchets. Elle estime que l'on pourrait en faire tout autant pour les personnes qui viennent s'installer à Genève. Elle conclut en proposant, à cet effet, la création de pictogrammes en plusieurs langues qui seraient destinés à l'information de nos visiteurs à court ou à plus long terme.

Pour répondre à des questions portant sur le suremballage, M. Pinguet relève qu'il n'y a pas, pour le moment, de filière fiable en Suisse pour le recyclage des plastiques et, en particulier, pour les bouteilles de lait, alors qu'on en trouve en Europe, et il regrette vivement cette situation.

Mme Mausner-Leger défend, quant à elle, le slogan qui tend, au détriment du consommer moins qui paraît restrictif, à inviter les consommateurs à consommer mieux. Elle rappelle, à cet égard, qu'il n'est pas utile de déposer son ancien téléviseur sur la chaussée, puisque les distributeurs proposent souvent de reprendre gratuitement l'appareil usagé. Il en va tout autant des huiles usagées pour lesquelles il existe des points de collecte répartis dans la ville et le canton.

Suit une discussion sur les impacts désastreux des déchets en plastique sur les écosystèmes et en particulier sur le monde animal (Pacific Trash Vortex).

Un débat s'engage ensuite en commission au cours duquel des conseillers proposent de réentendre M. Maudet à partir des informations obtenues sur la levée des déchets des entreprises.

Cette audition est acceptée par la commission.

### **Séance du 15 février 2011**

*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif*

M. Maudet, questionné sur la problématique des déchets d'entreprise, explique que le Conseil administratif n'entend pas céder la levée de ces déchets au secteur privé. Il relève que l'appel d'offres qui avait été envisagé n'a pu se faire pour des raisons de coût. L'option retenue porte sur une réduction de la tolérance accordée aux entreprises. Il estime, à cet égard, qu'il convient d'intensifier la stratégie répressive, car il y a trop d'abus actuellement. Il signale également qu'une nouvelle campagne va être lancée sur le plan du tri ménager, dans l'intention de valoriser le cycle économique que représente le recyclage.

Un commissaire lui rappelle que la commission lui a demandé de procéder à une étude plus approfondie, intégrant le bilan de l'expérience lausannoise.

Le magistrat lui rétorque que le projet de tri mobile devait faire l'objet d'une évaluation au terme d'une année, soit en ce moment, mais qu'il convient de laisser passer la période électorale. Il énonce que, depuis le mois de septembre, il y a une recrudescence des objets encombrants sur les trottoirs et que ce phénomène doit être mis en lien avec l'ouverture d'IKEA. Il ajoute que mener une étude complète sur la question demande des moyens, un financement et des personnes dont il ne dispose pas en ce moment. Il déclare, pour conclure, qu'il se pose des questions sur la pertinence de dépenser 2 ou 3 millions par année pour aller chercher des déchets encombrants chez les gens, système qui, selon lui, tend à déresponsabiliser les usagers. Il rappelle, à cet égard, que les personnes concernées sont censées descendre leurs meubles elles-mêmes, mais il relève néanmoins qu'un accord existe entre la Ville et l'association Partage pour débarrasser ces déchets encombrants. Nonobstant, M. Maudet se montre affecté par le fait que de nombreux camions de grands distributeurs de meubles arrivent chez les particuliers à plein et qu'ils repartent à vide. Il termine en considérant que c'est sur cette question qu'il faut travailler pour mettre en place un modèle de transaction gagnant-gagnant.

### **Séance du 8 mars 2011**

*Discussion et vote*

Une discussion s'engage et des amendements sont proposés.

Un premier amendement, proposé par le Parti radical, propose la suppression de l'invite: «la libération de Boris et sa réintégration dans son biotope naturel».

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 6 oui (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC).

Cette invite est donc maintenue.

Un autre amendement présenté par les socialistes et A gauche toute! propose: «...le maintien des prestations publiques concernant la levée des ordures des entreprises. Le recours à l'amende (sanction progressive en cas de récidive) pour les entreprises lorsqu'elles ne respectent pas les conditions du service public en matière de quantité».

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 DC, 2 AGT, 3 S, 2 Ve) contre 2 non (UDC) et 2 abstentions (1 L, 1 R).

*Remarque:* Un Vert ne vote pas.

Puis vient un amendement proposé par les socialistes: «...un bilan complet et critique de l'action du Conseil administratif sur les dépôts sauvages en comparant les résultats obtenus par les villes d'Onex, de Genève et de Lausanne».

Cet amendement est accepté par 10 oui (2 DC, 2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 4 non (2 UDC, 1 L, 1 R).

Un amendement est ensuite présenté par les Verts: «...de faciliter les échanges de meubles entre habitants de la ville de Genève plutôt que leur élimination».

Cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 3 S, 1 AGT) contre 6 non (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC) et 1 abstention (AGT).

La présidente met alors au vote la motion amendée. Elle est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 2 non (1 L, 1 R) et 4 abstentions (2 DC, 2 UDC).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande:

- un bilan complet et critique de l'action du Conseil administratif en matière de salubrité publique;
- la libération de Boris et sa réintégration dans son biotope naturel;
- le maintien des prestations publiques concernant la levée des ordures des entreprises. Le recours à l'amende (sanction progressive en cas de récidive) pour les entreprises lorsqu'elles ne respectent pas les conditions du service public en matière de quantité;

- un bilan complet et critique de l'action du Conseil administratif sur les dépôts sauvages en comparant les résultats obtenus par les villes d'Onex, de Genève et de Lausanne;
- de faciliter les échanges de meubles entre habitants de la ville de Genève plutôt que leur élimination.

*Annexes:*

Le problème du papier ayant été largement évoqué, chacun comprendra que la rapporteuse invite les un-e-s ou les autres à les chercher sur le site du Conseil municipal